



UICN
CONGRÈS
MONDIAL DES PARCS
SYDNEY 2014

Une stratégie d'approches innovantes et de recommandations pour maintenir la vie humaine dans la prochaine décennie

Soumis le 22 décembre 2014, suite aux délibérations du
Congrès mondial des parcs de l'UICN 2014

Un avenir prometteur

Les aires protégées sont un instrument crucial du développement durable de par leur rôle dans le maintien des services écosystémiques – conservation des ressources génétiques ; production durable d'aliments et de matières premières ; approvisionnement fiable en eau propre ; et prévention des risques de catastrophe. Elles devraient être intégrées de manière routinière dans les plans d'utilisation des sols, des mers et des eaux et dans les plans de développement national. Nous devons recourir à des approches plus inclusives de planification, création, gestion et gouvernance des aires protégées tout en reconnaissant leur rôle premier – la conservation de la nature – pour assurer la fourniture effective de services et produits des écosystèmes par des moyens équitables. Il est nécessaire que les aires protégées soient établies et gouvernées par des politiques et règlements conduisant à un accès équitable et sûr aux ressources naturelles. Il faudra, en priorité, intégrer les coûts et avantages socio-économiques des aires protégées dans la planification et la gestion pour obtenir l'appui de tous les acteurs à leur création et à leur gestion.

La situation actuelle

Des aires protégées bien gérées maintiennent les approvisionnements en eau, les moyens d'existence, des sources sûres d'aliments et d'autres produits naturels et peuvent sauver des vies en atténuant les risques de catastrophe. Le Congrès mondial sur les parcs de Durban a reconnu qu'il fallait mettre au point une nouvelle approche des aires protégées renforçant les synergies entre la conservation et le maintien des systèmes entretenant la vie pour parvenir au développement durable. Il soulignait aussi que la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales à la planification, la gestion et la gouvernance des aires protégées devait être renforcée. La gestion des aires protégées doit tenir compte de l'agriculture, de la foresterie, des pêches, de la chasse, de la réduction de la pauvreté et de la gestion de l'eau, parallèlement à ses préoccupations plus classiques de conservation de la nature. Depuis Durban, une plus grande attention a été portée à ces questions et une certaine expérience et des enseignements ont été acquis sur la manière dont les aires protégées peuvent servir – et le font déjà – de moyens assez accessibles et abordables d'assurer la sécurité alimentaire et la subsistance, la fourniture d'eau douce et la prévention des risques de catastrophe. Certes, ces avantages sont de plus en plus admis mais la communauté des aires protégées n'a pas réussi à nouer de liens solides avec les institutions, les services gouvernementaux et les entreprises hors du secteur des aires protégées qui jouent un rôle essentiel pour la bonne gestion et utilisent ou pourraient utiliser ces services écosystémiques. La plupart des gouvernements ne sont pas non plus persuadés de la valeur de ces services du point de vue du maintien de l'appui aux aires protégées. En nous fondant sur les expériences et les leçons acquises, nous devons

faire en sorte que les aires protégées contribuent efficacement à la sécurité alimentaire et de l'eau et à la prévention des risques de catastrophe. Il faut aussi renforcer les capacités de planification et de gestion des aires protégées dans le cadre de partenariats entre parties prenantes et d'approches plurisectorielles et pluridisciplinaires.

Recommandations pour le changement

Recommandations générales

- Veiller à ce que les coûts et avantages des aires protégées aquatiques et terrestres soient équitablement répartis, à court et à long terme, en tenant dûment compte de l'équilibre des pouvoirs entre les acteurs.
- Constituer la somme de connaissances nécessaires pour démontrer de manière convaincante, à tous les publics, la valeur des services écosystémiques fournis par les aires protégées.
- Consolider les compétences techniques et le renforcement des capacités – lignes directrices sur les meilleures pratiques, site web, évaluation, fondement juridique.
- Reconnaître le pouvoir des systèmes d'évaluation pour amener un changement positif dans la gestion et atteindre les différents secteurs industriels et du développement.
- La question d'égalité entre les sexes doit être intégrée dans la planification et la gestion des aires protégées car les hommes et les femmes peuvent jouer des rôles différents quoique complémentaires en matière de sécurité alimentaire et dans les aires protégées. Les communautés se composent de toute une gamme de différents acteurs et la participation et l'engagement locaux dans les aires protégées devraient comprendre l'intégration spécifique de groupes tels que les hommes, les femmes et les jeunes ainsi que de groupes marginalisés.
- Les gouvernements, à tous les niveaux, devraient élaborer des politiques et mécanismes intersectoriels pour intégrer les pêches, la foresterie, l'agriculture, l'élevage et la viande de brousse dans les politiques de gestion de l'eau et les plans de développement des ressources en eau.
- La gestion des ressources doit aussi tenir compte de ce qui se passe à l'extérieur des aires protégées car une aire protégée peut déplacer des efforts [de pêche] [de production alimentaire] ayant un effet sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence.
- Concevoir des messages stratégiques pour les processus internationaux à venir tels que les Objectifs de développement durable, la Conférence de Sendai sur les risques de catastrophe, le Congrès mondial sur la foresterie et la CCNUCC, reconnaissant comment et quand les aires protégées peuvent apporter une contribution positive au maintien de la vie humaine.
- Faire naître une nouvelle génération multidisciplinaire de leaders des « services écosystémiques » au sein de la communauté des aires protégées, pour promouvoir des débats pluridisciplinaires et non sectoriels, construire une appréciation générale des services des aires protégées.
- La communauté des aires protégées ouvre un dialogue plus fructueux avec l'aide humanitaire, la protection civile, les communautés autochtones et locales et autres acteurs pour former une coalition visant à financer et mettre en œuvre conjointement la gestion des aires protégées pour les services écosystémiques.

- Mettre sur pied un groupe associé à la CMAP, ouvert aux entreprises qui travaillent dans les aires protégées ou à leur proximité, qui en tirent des avantages ou les soutiennent activement et qui serve de forum et de « club de supporters » pour les aires protégées au sein du monde des affaires.
- L’UICN élabore des critères et mesures solides pour mesurer la réussite ou l’échec des approches au niveau des paysages en vue de concilier des utilisations des sols concurrentes et d’obtenir des résultats aussi bien pour la conservation que pour la production.
- Veiller à ce qu’un résumé des principaux messages du Courant 4 soit accepté par des institutions clés qui peuvent elles-mêmes bénéficier de services écosystémiques des aires protégées.

Recommandations sur la sécurité alimentaire

- Renforcer les plans d’aménagement des sols et de l’eau par des études sur le rôle et l’impact des aires protégées en matière de sécurité alimentaire nationale et de moyens d’existence locaux, y compris sur la quantité et la qualité des aliments obtenus dans les aires protégées, leur rôle dans la conservation *in situ* des ressources génétiques et dans la fourniture de services écosystémiques pour soutenir l’agriculture, la foresterie et les pêches durables.
- Prioriser les zones qui conviennent tout particulièrement à la conservation *in situ* des ressources génétiques pour l’agriculture, la foresterie et les pêches lors de l’identification et de la création d’aires protégées terrestres et aquatiques.
- La chasse et la pêche durables doivent être soutenues en tant qu’éléments viables de la planification et de la gestion des aires protégées pour soutenir les moyens d’existence et la culture, augmenter la sécurité alimentaire, générer un revenu et maintenir les populations à l’intérieur de la capacité de charge écologique et sociale de l’environnement, et construire un appui crucial pour la conservation de la diversité biologique et des habitats.
- Les gouvernements, les ONG et autres acteurs devraient se concentrer sur des solutions locales pouvant tirer parti de différents mécanismes de gouvernance, y compris les aires appartenant à des communautés, gérées et cogérées par des communautés, et placer systématiquement la population au centre lors de la planification et de la gestion d’aires protégées aquatiques et terrestres.
- Les gouvernements devraient appliquer une approche de la conservation et de la gestion des ressources naturelles dans les réseaux d’aires protégées, fondée sur les droits de l’homme, conformément aux directives et droits internationaux, conduisant à un accès équitable et sûr aux ressources naturelles et à une reconnaissance officielle des droits de propriété légitimes. Ce point est tout particulièrement important pour les petits pêcheurs, chasseurs et agriculteurs des pays en développement où la sécurité alimentaire et les moyens d’existence durables tendent à être des préoccupations d’importance critique.
- Les gouvernements, les ONG et autres acteurs devraient concevoir les mesures de gestion spatiale conformément aux résultats souhaités. Les aires protégées peuvent être ou non la mesure correcte à prendre pour traiter des objectifs particuliers.
- Faire en sorte que le nouveau plan stratégique de Ramsar comprenne l’utilisation durable de la biodiversité pour l’agriculture, les pêches et la foresterie en tant qu’éléments clés lors de l’identification, de la conception et de la gestion des zones humides d’importance internationale.
- Toute la gamme de contributions que les aires protégées aquatiques et terrestres apportent à la sécurité alimentaire – y compris la génération de revenu et de moyens d’existence – devrait être reconnue et plus

efficacement intégrée dans les décisions politiques et la gestion concernant les aires protégées aquatiques et terrestres.

- Le soutien aux aires protégées aquatiques et terrestres devrait être renforcé par des efforts visant à augmenter le revenu et les possibilités de moyens d'existence pour les populations locales en améliorant l'accès aux marchés, les processus de valeur ajoutée, la certification (y compris des étiquetages d'identification régionaux et de produits biologiques) et par une meilleure organisation et le renforcement des capacités des cueilleurs, pêcheurs, agriculteurs et petites entreprises dépendant des aires protégées, au niveau local.

Recommandations sur la sécurité de l'eau

- Définir les facteurs juridiques, institutionnels et sociaux qui produisent une bonne synergie entre la gestion des aires protégées et la gestion de la sécurité de l'eau. Choisir des exemples de projets positifs parmi ceux des organisations, les documenter, les analyser et communiquer les enseignements – le groupe d'étude de la CMAP sur l'eau douce surveillera et soutiendra activement les progrès dans ces sites durant la prochaine décennie. Relier cela à la gestion des risques et à la rentabilité de l'investissement dans l'infrastructure aquatique naturelle et aux initiatives de restauration.
- Réfléter, dans le prix de l'eau, les avantages qu'apportent les aires protégées à l'approvisionnement en eau, à la régulation et à la qualité de l'eau.
- Considérer l'infrastructure aquatique naturelle comme un investissement clé pour traiter les risques liés à l'eau et un élément légitime dans les stratégies relatives à la sécurité de l'eau.
- Resserrer les partenariats avec un groupe d'acteurs élargi pour promouvoir la conservation et la gestion des écosystèmes d'eau douce. Donner à la société civile les moyens de participer réellement à la gouvernance de l'eau.

Recommandations sur la prévention des risques de catastrophe (PRC)

Rassembler des preuves scientifiques solides

- Il faut aller au-delà des preuves anecdotiques actuelles et des « études de cas ».
- Des analyses quantitatives sur les avantages des écosystèmes pour la prévention des risques et leur bon rapport coût-efficacité par rapport aux autres solutions de PRC.
- Des analyses spatiales des avantages potentiels de la conservation des écosystèmes en matière de PRC dans les zones de grande vulnérabilité.

Gérer de manière à obtenir des avantages en matière de PRC

- Modifier la conception et la gestion des aires protégées pour fournir efficacement des objectifs doubles de conservation et de PRC.
- Intégrer les aspects socio-économiques et la participation des communautés dans la conception des mesures de gestion.
- Élaborer des orientations et renforcer les capacités des administrateurs des aires protégées pour la PRC.

Communiquer différemment avec les autres

- Communiquer et collaborer avec les groupes principaux concernés par la PRC (administrateurs des

risques, ingénieurs, compagnies d'assurances).

- Élaborer un vocabulaire différent qui parle aux acteurs principaux de la PRC (eco-PRC n'a de sens que pour les spécialistes de la conservation).
- Communiquer honnêtement sur les meilleures mesures de gestion nécessaires pour apporter des avantages en matière de PRC (toutes les aires protégées n'ont pas des avantages pour la PRC, aller au-delà de la gestion des écosystèmes des aires protégées).

Réseau international pour la PRC

- Constituer un réseau international d'eco-PRC comprenant les gouvernements, les ONG et les experts.

Recherche de partenariats clés

Groupes de spécialistes efficaces et actifs de la CMAP

Groupe d'entreprises de soutien

CMAP et CGE, FAO (ainsi que les autres organismes basés à Rome, PMF, IFAD, autres organismes du secteur de la sécurité alimentaire)

Biodiversity International

Organisations compétentes communautaires et de la société civile

Organisations de l'aide humanitaire et de la santé

CDB

Collaborative Partnership on Wildlife

Institutions universitaires concernées par la conservation des ressources génétiques

Groupes autochtones et communautaires

Entreprises du secteur privé concernées par l'alimentation

Ramsar

SIPC-ONU

Organisation mondiale de la santé

Alliance for Water Stewardship

Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes

CCNUCC

CNULD

GIEC

Objectifs de développement durable

Banque mondiale

PNUD

IPBES

Organismes publics et privés chargés des aires protégées et organisations internationales, nationales et locales